

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Déjà l'automne qui apporte avec lui son cortège de saveur et de couleur.

Cette période de l'année marque la fin des récoltes et pour certains, c'est l'occasion de mettre en conserve les légumes cultivés durant tout l'été.

Cette période est également l'occasion pour les promeneurs de profiter de nos magnifiques sentiers qui longent notre belle rivière et pour les plus passionnés, c'est la période de la chasse tant attendue.

Nos sentiers pédestres sont très populaires durant toute l'année, ce qui amène un achalandage accru de marcheurs. À l'heure actuelle, il n'y a pas de stationnement au rang 2 pour accueillir les marcheurs. La Municipalité projette d'aménager un stationnement avec bancs et tables pour accueillir les randonneurs. Cependant, ce stationnement ne sera pas prêt avant le printemps prochain. Nous demandons aux randonneurs, par souci de sécurité, de ne pas se stationner en bordure de la route au rang 2 et plutôt d'utiliser les stationnements situés dans la route Poirier et la route Arsenault (près des bassins).

Tel que mentionné lors de la dernière parution du journal, le projet de construction d'un nouveau centre Plein Air prend son envol. Effectivement, la mise en chantier devrait débuter cet automne et se poursuivre au printemps. C'est pour cette raison que le bâtiment sera démolé pour permettre le déblai et remblai du terrain. Afin de permettre aux gens désirant socialiser et jouer aux cartes, le chalet du centre Multi Récréatif (CMR) sera mis à leur disposition cet hiver, et ce, dès le mois de décembre. Pour ce qui est de l'accès au sentier et l'aire de glissade, d'autres détails vous seront communiqués prochainement.

En janvier dernier, le conseil de Fabrique de Saint-Siméon tenait une rencontre, où près de 80 citoyens y assistaient. Un portrait sur l'état du bâtiment et sur l'avenir de ce lieu de culte a été présenté. Suite à cette réunion, une table de travail a été créée et s'active à réfléchir sur l'avenir de notre église. Cette table de travail est formée de représentants de la Fabrique, de deux (2) élus municipaux et de citoyens.

Afin de sauvegarder le bâtiment et réfléchir à un usage autre que le culte, une demande de subvention a été déposée au Conseil du patrimoine religieux du Québec en mai dernier sous le nom *Un avenir pour notre église*. Toutes ces démarches visent à définir une nouvelle vocation à notre église qui est située en plein cœur de notre communauté et qui est un joyau patrimonial depuis 1914. Je vous invite à lire le communiqué préparé pour le projet et diffusé à la page suivante.

Pour des raisons hors de notre contrôle, la bibliothèque municipale scolaire est depuis un certain temps fermée au public. Effectivement, dû aux rénovations majeures de la cour d'école, le stationnement extérieur de la bibliothèque n'est pas accessible. La bibliothèque demeurera fermée tant que les travaux de réfection du stationnement ne seront pas complétés. Vous serez avisés dès que la situation permettra de réouvrir la bibliothèque.

Au plaisir de vous informer dans la prochaine parution,

Denis Gauthier,
Maire

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL

L'église de Saint-Siméon en voie vers une nouvelle vocation !

Saint-Siméon, 2 novembre 2023 - La Municipalité de Saint-Siméon et le conseil de Fabrique de la paroisse sont fiers d'annoncer le lancement d'un projet d'étude, de recherche et de développement pour leur église. Une première pour les MRC Bonaventure et Avignon qui pourra servir de projet-pilote dans la Baie-des-Chaleurs!

Initié par le conseil de Fabrique et soutenu par la Municipalité qui en est le répondant officiel, le projet vient de recevoir l'aval du Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux (Volet 1 - Incubateur à projets de requalification).

Une rencontre avec la population, en janvier 2023, avait permis d'établir la volonté commune de revitaliser l'église en lui insufflant une nouvelle vocation tout en y conservant un lieu de culte. Depuis plusieurs mois déjà, un comité formé de représentants et représentantes de divers milieux travaille intensément pour intégrer ce programme de soutien financier. Voilà ce souhait réalisé!

Bien nommé *Un avenir pour notre église*, le projet vise la revitalisation de ce joyau patrimonial situé au centre du village. Outre la sauvegarde et la valorisation du bâtiment, l'objectif est de mieux répondre aux nouveaux besoins et aspirations des habitants locaux. La vocation renouvelée pourra servir de tremplin à la dynamisation de la communauté. Une utilisation diversifiée de l'espace sera propice au renforcement du lien social et du sentiment d'appartenance à ce lieu unique.

Des appels d'offres effectués au printemps 2023 ont déjà permis de retenir les services professionnels requis. Dans un premier temps, les firmes d'ingénierie Arpo Groupe-conseil Inc. et d'architecture Pierre Bourdages Architecte (PBA) procéderont à une étude sur l'état de santé du bâtiment qui sera soumise à une consultation publique afin de partager l'information, recueillir les idées, préciser et confirmer les orientations possibles. Les organismes culturels, communautaires et les gens d'affaires seront aussi invités à participer. Le projet retenu pour la transformation de l'église sera présenté

publiquement. Le comité de travail sera accompagné par une firme spécialisée en gestion de projets et communication.

« Tout au long du processus, la population sera au cœur de la démarche, car ce monument fait partie intégrante de la vie des citoyens depuis plus de 100 ans. Considérer leurs idées de développement et s'assurer de leur acceptabilité sociale est un incontournable puisque ce projet aura nécessairement des impacts sur l'ensemble de la communauté », souligne le maire, monsieur Denis Gauthier.

Le comité de travail souhaite par ailleurs pouvoir déposer ultérieurement un projet de transformation bien défini pour l'avenir de l'église dans le cadre du Volet 2 - Requalification des lieux de cultes patrimoniaux du programme du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Le coût total du projet d'étude, de recherche et de développement *Un avenir pour notre église* (Volet 1) est estimé à 80 000 \$ dont plus de la moitié est assumée par le programme gouvernemental. D'autres donateurs publics et privés seront sollicités sous peu pour compléter le financement et contribuer au succès de cette belle aventure !

-30-

Source : Municipalité de Saint-Siméon

Pour information et entrevue : Denis Gauthier, maire
300, rue Alexis-Poirier
418 534-2155
administration@stsimeon.ca

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Il a été RÉSOLU :

→ que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°4 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

→ d'accepter l'offre déposée par Les Constructions Scandinaves Inc., au montant de 1 633 333,33 \$, taxes incluses, pour la construction d'un nouveau centre Plein Air, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt à venir.

→ la Municipalité entame toutes les procédures judiciaires appropriées afin que cessent les dérogations sur les lots 5 595 779, 5 595 790 et 5 596 367 et que la firme d'avocats Assels & Lepage, avocats Inc. soit mandatée pour agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement 517-23, décrétant une dépense de 1 827 069 \$ et un emprunt maximal de 594 089 \$ pour la construction d'un nouveau centre Plein Air.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant l'annonce du Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault.
- de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant l'entente pour assurer la reconduction du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) le 1^{er} janvier 2024.
- de monsieur François Bujold, directeur général de la MRC de Bonaventure, concernant le PIC (Processus d'intervention concertés) en cas de maltraitance envers les personnes âgées et vulnérables.
- de madame Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, annonçant à la Municipalité de Saint-Siméon qu'elle possède officiellement le titre de Municipalité amie des aînés, et ce, pour la durée de son plan d'action 2022-2025.

Une contribution financière a été accordée à l'Association Épilepsie Gaspésie Sud en guise de soutien.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement 518-23, concernant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Siméon.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Il y a eu ADOPTION DU Règlement 517-23, décrétant une dépense de 1 827 069 \$ et un emprunt maximal de 594 089 \$ pour la construction d'un nouveau centre Plein Air.

Il a été RÉSOLU :

→ que la Municipalité de Saint-Siméon demande aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

→ d'approuver le budget d'honoraires soumis le 28 août 2023 par ARPO Groupe-conseil Inc. pour la réalisation des études, plans et devis et l'accompagnement dans la demande d'aide financière au PAVL du MTMD visant les travaux de l'année 1 du plan triennal PIIRL de la MRC de Bonaventure, le tout au montant de 41 076 \$, taxes en sus.

→ que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

→ de mandater la firme Akifer pour les services professionnels visant la vérification du puits existant qui pourrait être utilisé pour l'approvisionnement du futur centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 24 juillet 2023, au montant de 7 732,50 \$, taxes en sus.

→ d'accepter le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon. La contribution municipale se chiffre à 3 098 \$ pour l'année 2023.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **6 novembre**
- **4 décembre**
- **11 décembre (prévisions budgétaires)**

Heure : **19 h 30**

CHRONIQUE URBANISME

LA STABILISATION D'UN TALUS EN MILIEU RIVERAIN OU CÔTIER

Les travaux de stabilisation de la rive peuvent être nécessaires sur une rive dégradée ou artificielle pour contrer et prévenir l'érosion, la perte de terrain ou toute autre situation engendrée par le mouvement de terrain vers un plan d'eau.

Les travaux de stabilisation d'un talus ne nécessitent pas d'autorisation ministérielle, à condition que l'ouvrage n'excède une longueur de 50 m, lorsque des phytotechnologies et des matériaux inertes sont utilisés, 30 m ou cinq (5) fois la largeur du cours d'eau, selon ce qui est le plus restrictif. Dans ces cas, un certificat d'autorisation auprès de la Municipalité est requis pour ces ouvrages.

Des plans et devis à l'échelle préparés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec indiquant le choix retenu pour la stabilisation ainsi que les motifs d'appui sont obligatoires lorsqu'il s'agit de stabilisation mécanique. De plus, le requérant doit vérifier si ses travaux sont assujettis à une autorisation auprès d'un ministère (ex. : Pêches et Océans Canada).

Les règles peuvent différer lorsque les travaux se trouvent en milieu côtier (baie des Chaleurs) ou riverain (tout autre cours d'eau). Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 515-23

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, à sa réunion du 3 juillet 2023, le Règlement numéro 515-23, modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de remplacer la classe d'usage 58 « Établissement à caractère érotique » existant par une nouvelle classe d'usage 58 « Hébergement » et d'abroger la classe d'usage 59 « Hébergement ». En plus des modifications relatives aux classes d'hébergement, des dispositions relatives aux résidences de tourisme y sont également intégrées;

QUE ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 23 juin 2023 et le 3 juillet 2023;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 28 septembre 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 2 novembre 2023.

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Greffière-trésorière

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 516-23

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, à sa réunion du 3 juillet 2023, le Règlement numéro 516-23, modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence :

1. de modifier l'article 74 (Garage isolé) de la Section 13 « Implantation de bâtiments accessoires »;
2. de modifier l'article 79 (Cabanon ou remise) de la Section 13 « Implantation de bâtiments accessoires »;
3. de modifier l'article 73 (Garage et abris d'automobile permanents) de la Section 13 « Implantation de bâtiments accessoires »;

QUE ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 23 juin 2023 et le 3 juillet 2023;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 28 septembre 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 2 novembre 2023.

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Greffière-trésorière

À PROPOS DE LA CHASSE

Concernant la chasse au chevreuil :

La chasse au chevreuil aux armes à feu, arbalètes et arcs aura lieu du 11 au 19 novembre 2023.

Prenez note que lors de cette période, le sentier pédestre sera fermé. Le tout pour la sécurité des marcheurs et par respect pour les propriétaires de terres.

Les articles et règlements suivants doivent être respectés en tout temps :

RÈGLEMENT 469-19 | ARTICLE 7 : Usage d'armes

6.1 Le tir au fusil

Le tir à la carabine, au fusil, au pistolet ou à toute autre arme à feu, est prohibé à moins de **300 mètres** des résidences ou bâtiments et aires à caractère public.

RÈGLEMENT 470-19 | ARTICLE 3 : Usages d'armes

1. Nul ne peut tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de **10 mètres** de chaque côté extérieur de l'accotement.
2. Nul ne peut tirer sur un chemin public ou tirer en travers d'un tel chemin.

Concernant la chasse aux canards ou aux outardes :

Nous désirons porter à votre attention qu'il est strictement interdit de chasser sur la pointe de l'île. Tout le secteur est concerné par l'article 7 du règlement 469-19.

☒ *Nous vous rappelons qu'il est primordial que ces activités demeurent sécuritaires et dans le respect des terres et propriétés privées.*

Ces règlements sont applicables par la Sûreté du Québec.

BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

Après une discussion avec les personnes concernées, la bibliothèque va devoir rester fermée pour un temps indéterminé. Aussitôt qu'on va pouvoir ouvrir, je vais communiquer avec vous par le journal et par Facebook.

Merci de votre compréhension et heureusement les élèves de l'école y ont accès, un gros merci à Rita et Jeanne-Aimée de les recevoir.

Louise Poirier,
Responsable

La 25^e édition de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec se tenait du 14 au 21 octobre dernier. Ci-dessous, des statistiques qui visent à mettre en valeur les services rendus aux citoyens.



CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Notre saison est commencée depuis quelque temps déjà. Les activités régulières se poursuivent : baseball poche, pétanque, vie active et billard. C'est un beau social et une belle occasion de s'amuser entre amis. Nous avons reçu les nouvelles cartes de membre et le réseau sera fait pour déterminer les heures de vente.

Le **souper de NOËL** aura lieu le samedi **9 décembre à 18 h** au centre communautaire Jean-Guy-Poirier. Il sera préparé par la Binerie de l'Est et le coût est de 30 \$ pour les membres ou 35 \$ pour les non-membres.

Au menu :

- ▶ Potage avec petit pain
- ▶ Brochette de poulets marinés avec légumes et bacon, servi sur un riz pilaf et sauce BBQ
- ▶ Gâteau roulé aux fruits et chocolat avec coulis et crème légère

Un vin sera servi par le Club. Il y aura plusieurs prix de présence et la soirée se poursuivra avec la musique de Martin Steven.

Au nom du Club, je voudrais féliciter madame Francine Renzetti, gagnante de neuf (9) médailles d'or et une médaille d'argent aux compétitions de natation lors des Jeux des 50 ans et plus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui avait lieu en juin.

Les gagnants pour le tirage des billets lors des Jeux des 50 ans et plus sont :

- Hyundai Venue 2023 : Carol Delarosbil, Hopetown
- Certificat cadeau de 1 000 \$ chez Rhéal Pitre Sports : Catheline Bugeaud, Saint-Elzéar
- Tablette Lenovo, valeur de 218 \$: Lucien Maurais, Charlo, New Brunswick

Je vous souhaite un bel automne et au plaisir de vous revoir en grand nombre au souper de Noël!

Yolande Poirier

CERCLE DE FERMIERÈRES

L'automne s'annonce et déjà une nouvelle année s'installe à notre cercle de Fermières.

Nous commencerons l'année avec un nouveau conseil d'administration. Nous sommes heureuses d'accueillir mesdames Lyne Appleby et Gisèle Poirier au sein du C.A. et, par le fait même, nous désirons remercier mesdames Louise Henry et Madone Arsenault pour leurs nombreuses années de services rendus en tant que présidente et trésorière.

Nos activités sont déjà débutées, nous sommes très contentes de revoir notre monde et de partager avec elles.

Merci à la Municipalité pour leur participation financière qui a permis à quatre de nos membres de se rendre au congrès régional tenu à Grande-Vallée. Par la suite, des pièces d'artisanat de Louise Henry en tissage et en couture ont été envoyées pour l'exposition au congrès provincial à Saint-Hyacinthe.

Fière de notre patrimoine, c'est ce thème qui nous motivera tout au long de la prochaine année et nous sommes très fières d'y participer. Notre cercle se porte très bien, nous avons maintenant à notre local neuf métiers, deux machines à coudre et une surjeteuse et nous comptons à ce jour 58 membres.

Nous offrons plusieurs ateliers et rencontres tout au long de l'année, et nos métiers sont bien utilisés par les membres désirant tisser différentes pièces.

Nos rencontres ont toujours lieu le troisième mercredi du mois au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier à 19 heures. Vous êtes âgés de 14 ans et plus, il nous fera plaisir de vous accueillir.

Nos ateliers ont lieu le mardi après-midi de 13 h 30 à 15 h 30 à notre local. Couture, tricot, courtepoinette, broderie, crochet, faux vitrail, décorations de Noël, etc. Pour les membres, la confirmation de votre présence se fait sur notre Facebook. Pour les non-membres, il nous fera plaisir de vous accueillir, vous pouvez vous informer auprès d'une Fermière que vous connaissez, ou nous confirmer votre présence par téléphone, vous êtes les bienvenues!

Je profite de l'occasion pour vous inviter à venir nous rencontrer au **Salon de Noël** qui se tiendra au centre communautaire Jean-Guy-Poirier, les **11 et 12 novembre 2023**.

Pour toute information, vous pouvez en tout temps me contacter au 418-534-5596.

Rachel Babin,

Présidente

Salon de Noël

Le Cercle de Fermières vous invite au Salon de Noël 2023.

Cet événement aura lieu **les 11 et 12 novembre de 9 h 30 à 16 h**.

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| ✿ Pâtisseries | ✿ Aquarelle |
| ✿ Céramique | ✿ Couture |
| ✿ Articles de décoration | ✿ Laines |
| ✿ Tissage et tricots | ✿ Bougies |
| ✿ Bijoux | ✿ Et bien d'autres |
| ✿ Vitrail | |

Venez encourager vos artisans locaux et faire vos emplettes de Noël!

UN WEEKEND À METTRE À VOS AGENDAS :

- ✕ 11 & 12 novembre 2023 de 9 h 30 à 16 h.
- ✕ Centre communautaire Jean-Guy-Poirier

FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON

Entre le 17 octobre au soir et le 19 octobre 2023, le cimetière le long de la route 132 a été vandalisé et huit (8) monuments ont été renversés. Je demande aux familles de vérifier si les monuments leur appartiennent et de les réparer.

Lors de cette même période, une vitre de l'église a été cassée du côté Ouest. Si quelqu'un peut donner de l'information afin de permettre d'identifier les vandales, prière de communiquer avec moi au 581 886-0753.

Le 31 décembre 2023, je termine mon mandat comme président et celui-ci est NON RENOUVELABLE. Le poste est donc ouvert à tous.

La secrétaire de la Fabrique, madame Sylvie Legendre termine également le 31 décembre 2023. Donc, les personnes intéressées à ce poste peuvent communiquer avec Nelson Bujold au 581 886-0753.

N'oubliez pas qu'il est temps d'aller chercher les fleurs sur les monuments.

Nelson Bujold
Président

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE (CAB)

URGENT BESOIN DE BÉNÉVOLES EN ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT

Nous recherchons des bénévoles pour se rajouter à notre équipe!

Vous travaillez temps plein, saisonnier, occasionnel..., nous pouvons nous adapter à votre disponibilité!

Le CAB défraie 0,52 \$ du kilomètre aux bénévoles qui utilisent leur voiture personnelle pour les déplacements médicaux.

Pour être bénévole en accompagnement transport :

- Inscription du bénévole
- Entrevue
- Vérification du dossier de conduite
- Demande de vérification des antécédents judiciaires

C'est tellement enrichissant et gratifiant d'offrir du temps aux personnes de notre communauté! Contactez-moi!

Diane Horth,

Gestion responsable des bénévoles

418 752-5777, poste 5



**CENTRE D'ACTION
BÉNÉVOLE**
SAINT-SIMÉON • PORT-DANIEL

MAISON DE LA FAMILLE

RATATAM sera à Saint-Siméon!

Une série de 6 rencontres sera offerte de 9h30 à 10h30 le samedi matin, du 28 octobre au 2 décembre à l'extérieur

Gratuit

Une activité parents-enfants de 1 à 5 ans à ne pas manquer! Au menu: activités psychomotrices, jeux libres et collation!

Les inscriptions sont suggérées, mais non obligatoires et il est possible de vous ajouter en cours de série!

Une activité de:



Surveillez notre page Facebook en cas de tempête et pour les rapatriés!

Merci à: 

Information / Inscription : 418-534-4449
ratatam123@hotmail.com

LES ACTIVITÉS DE L'AUTOMNE 2023 SE POURSUIVENT

« EN ATTENDANT BÉBÉ »

Rencontres de préparations à la naissance et à la parentalité offertes dans le dernier trimestre de la grossesse pour les futurs parents. Cette série comprend 5 soirées et une journée de préparation à la naissance. La prochaine série offerte débutera le mardi **7 novembre** de 18 h 30 à 21 h.

Gratuit

ATELIER DE MASSAGE POUR BÉBÉ (1-10 mois)

Série de cinq (5) rencontres les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30. Deux (2) séries offertes, débutant le **9 novembre**.

Coût : 55 \$/série

HALTE-GARDERIE (pour enfants de 1 à 5 ans)

La halte-garderie donne accès à du répit pour les parents qui ont leurs enfants à la maison. Elle offre également aux enfants l'occasion de socialiser à travers des activités amusantes et diversifiées! Un dépannage est aussi possible pour les parents qui n'ont pas encore de garderie ou dont le milieu de garde doit fermer, selon l'utilisation. Pour inscription : 438-889-0579 ou mdfgarderie@gmail.com.

RÉPIT-POUPONS (pour bébés de 0 -12 mois)

Ressource permettant aux parents de prendre un temps de répit en toute confiance grâce aux bons soins des Mamidoux. Six (6) poupons de 1 à 12 mois pourront être accueillis tous les mercredis, de 13 h 30 à 16 h. *Inscription demandée pour le lundi précédent. Il est possible de venir rencontrer nos mamidoux avant d'utiliser le répit. Contactez-nous à ce sujet!*

Gratuit

GROUPE DE SOUTIEN POUR L'APAISEMENT DES NAISSANCES

Malgré le temps qui passe, certaines personnes restent troublées par le souvenir de l'accouchement. Ce groupe permet de se raconter et d'être accueillis.es sans jugement et nous l'espérons, de faire la paix avec leur histoire. Une série de six (6) rencontres sera offerte aux deux (2) semaines pour les personnes qui ont enfanté. **Les mercredis de 18 h à 21 h ou les vendredis de 13 h à 16 h** selon la disponibilité des parents. *Le groupe commencera lorsque nous aurons assez d'inscriptions. Faites-nous part de vos disponibilités!*

Gratuit

JOURNÉE INTENSIVE DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE

Un samedi par mois de 9 h à 17 h, offerte dans le dernier trimestre de la grossesse. Prochaine journée prévue : **16 décembre**.

50 \$/journée/couple

Diverses ressources en portage :

- ▶ **Ateliers d'initiation au portage avec une monitrice certifiée** : le dimanche **5 novembre**, de 10 h à 12 h, venez apprendre les bases d'un portage physiologique et sécuritaire. Démonstration du ring-sling et de l'écharpe. Prêt gratuit de portebébé.

20 \$ / personne ou 30 \$ par couple

- ▶ **Portathèque*** : Nous faisons le prêt de portebébés! Contactez notre monitrice de portage pour prendre rendez-vous et passer prendre l'outil de portage dont vous avez besoin au : 514-222-4199 ou mdfcauseries@gmail.com. Le prêt peut être accompagné d'un ajustement ou d'un atelier de portage.



Toutes ces activités ont lieu à Bonaventure au **105, avenue Grand-Pré, local 104**.

Pour information supplémentaire, ou pour inscription : mfamillebonaventure@gmail.com ou (418) 534-4449.

GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

C'est du 20 au 26 novembre prochain que sera célébrée la 8^e édition de la **Grande Semaine des tout-petits (GSTP)**.

Pourquoi une Grande semaine des tout-petits?

La GSTP vise à donner une voix aux quelque 509 000 tout-petits au Québec afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société.

C'est l'occasion pour nous tous de nous arrêter un moment pour porter notre regard sur la petite enfance au Québec et de réfléchir collectivement aux mesures à prendre afin que tous nos enfants démarrent dans la vie avec les meilleures chances possibles.

Profitons de cette semaine pour favoriser et susciter le dialogue autour du développement des tout-petits, mettre en lumière des initiatives locales et régionales qui soutiennent la petite enfance et la périnatalité et mobilisent l'ensemble de la société, des groupes communautaires au milieu des affaires, en passant par les élus et élues.

S'élever ensemble

pour le respect des droits des tout-petits!



LA GRANDE
SEMAINE DES
TOUT-PETITS

8^e édition
20 au 26 novembre 2023
grandesemaine.com

Collectif
petite
enfance

RECONNAÎTRE ET AGIR ENSEMBLE

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

POUR CONTRER LA MALTRAITANCE

ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES 2022-2027

EN BREF

- 50 millions \$ sur 5 ans
- 5 orientations
- 12 objectifs
- 56 mesures concrètes
- Une collaboration de 12 ministères et organismes

POURQUOI UN PLAN D'ACTION ?

- La maltraitance envers une personne aînée est inacceptable et doit être désapprouvée et dénoncée par la société.
- Aider chaque Québécoise et Québécois à reconnaître et dénoncer toute forme de maltraitance.
- Poursuivre et intensifier les efforts du gouvernement en matière repérage, de prévention, de sensibilisation et d'intervention.
- Assurer le développement des connaissances nécessaires au déploiement d'initiatives gouvernementales appuyées par des données probantes.

VISION

Renforcer la cohérence et la complémentarité des actions entourant la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées pour mieux la prévenir et intervenir dans ces situations tout en faisant la promotion de la bientraitance.

ISOLEMENT
NÉGLIGENCE
VIOLENCE
MALTRAITANCE
VIOLATION DES DROITS
PHYSIQUE
ORGANISATIONNELLE
SEXUELLE
EXCLUSION SOCIALE
ÂGISME
PSYCHOLOGIQUE
STÉRÉOTYPES
CHANTAGE
MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE
MANIPULATION

ORIENTATIONS ET QUELQUES MESURES EN BREF

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE EN MISANT SUR UNE SENSIBILISATION ACCRUE DE LA POPULATION

11 mesures – 5 M\$

- Déployer des activités de sensibilisation grand public visant à dénoncer la maltraitance envers les personnes âgées et à promouvoir la bientraitance (mesure 1)
- Sensibiliser le public et le milieu des médias à l'âgeisme (mesure 3)
- Sensibiliser les personnes âgées aux risques associés à la fraude financière et à la maltraitance financière, notamment lorsque la gestion de leurs finances personnelles est confiée à une autre personne (mesure 11)

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER, PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES FAVORISANT LA BIENTRAITANCE

5 mesures – 2,5 M\$

- Élaborer et promouvoir un cadre de référence ainsi que des outils visant à favoriser et à soutenir des pratiques de bientraitance envers les personnes âgées dans divers contextes et milieux (mesure 12)
- Soutenir la réalisation de projets visant la création d'environnements favorables à la bientraitance des personnes âgées (mesure 15)
- Accompagner les exploitants des résidences privées pour aînés dans l'implantation des meilleures pratiques de bientraitance (mesure 16)

ORIENTATION 3 : SENSIBILISER ET FORMER DIFFÉRENTS ACTEURS ET MILIEUX AU PHÉNOMÈNE DE LA MALTRAITANCE

16 mesures – 6 M\$

- Développer des outils et du contenu de formation pour contrer la maltraitance, adaptés à différents milieux de vie (mesure 17)
- Soutenir les intervenants dans la détection des signes de maltraitance envers les personnes proches aidantes (mesure 18)
- Poursuivre et bonifier la formation visant à contrer la maltraitance matérielle et financière envers les personnes âgées (mesure 27)

ORIENTATION 4 : AMÉLIORER LA GESTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

16 mesures – 31 M\$

- Mettre en place un soutien de proximité à l'intention du personnel de CHSLD ayant à repérer et référer les situations de maltraitance de personnes hébergées (mesure 33)
- Implanter et maintenir les services d'un centre d'aide, d'évaluation et de référence en maltraitance destiné aux personnes âgées et à toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (mesure 38)
- Offrir des mesures de justice réparatrice, de non-judiciarisation et de déjudiciarisation des cas de maltraitance envers les personnes âgées (mesure 43)
- Bonifier et consolider le rôle des coordonnateurs régionaux spécialisés en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, notamment en leur confiant la responsabilité de déployer des initiatives de bientraitance (mesure 46)
- Mettre en place un mécanisme de coordination afin de favoriser l'uniformisation des pratiques du Directeur des poursuites criminelles et pénales en matière de maltraitance envers les personnes âgées (mesure 48)

ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER ET DIFFUSER DES CONNAISSANCES LIÉES À LA MALTRAITANCE

8 mesures – 4 M\$

- Soutenir la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke (mesure 49)
- Assurer la mise à jour des données pertinentes liées à la maltraitance par la reconduction de l'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec (EMPAQ) (mesure 50)

SERVICE INCENDIE

C'EST L'HEURE !



VÉRIFIEZ
VOS AVERTISSEURS

Le changement d'heure aura lieu dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023. Nous reculerons alors d'une heure et nous reviendrons à l'heure normale de l'Est (heure de l'hiver).

Profitez donc de ce changement d'heure pour vérifier vos avertisseurs de fumée **et pour remplacer la pile.**

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- ✓ Tester son bon fonctionnement.
- ✓ Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur **chaque étage** de votre domicile.
- ✓ Vérifier qu'il ait moins de 10 ans

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures.**

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

Mise à la poste

- 30 novembre 2023
- 14 décembre 2023

Le choix d'une qualité de vie

Volume 6, numéro 7
Novembre-décembre 2023

Publié le 2 novembre 2023